L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 6 NOVEMBRE 1887

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Une ferme pour la culture des légumes (truck farm) avec quarante acres et maison de résidence, à Versailles, paroisse St. Bernard. E. F. Duclaux, 210 rue Gravier, au premier étage.
9 oct—5 dlm

A LOUER

A LOUER—Maison et magasin à louer coin Bayou et Marais, convenable pour épicerie ou autre genre d'affaires, avec toutes les installations nécessaires. Pour les clefs s'adresser rue Royale No 252.
6 nov—3f

A LOUER—Une écurie. S'adresser à Mme Estelle pour Dumaine et Rendon.
6nov—6f 13 20.

A LOUER.—Un joli cottage simple, retiré de la rue situé rue Kerlerec No 142, ayant 5 chambres, cave, pantry, cuisine galerie devant et autre derrière. S'adresser à Young, agent. No 20 rue Carondelet 5 nov—2f

DEMANDES

ON demande—Une cuisinière blanche française pas trop jeune pour une petite famille. Elle doit être bien recommandée. S'adresser au No 314 St Charles coin Clio
5 nov—3f

ON demande—Une femme pour comme gardienne d'enfant. Elle doit être munie des meilleures recommandations. S'adresser 141 rue Carondelet. 3 nov—6f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward E. Benner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 402—Division B—Attendu que Mme Mary Murphy, veuve de Edward E Sennet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward E. Sennet décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
6 nov—6 11 15 Greffier.

Succession de J. Percy Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 593—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte final présenté par Martha Wilson, exécutrice testamentaire et tuteur testamentaire de ces successions ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
29 oct—29 2 6 nov Greffier

Succession de Frank Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 900—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte final présenté par Emile Gallet, administrateur de cette succession ne devrait pas être homologué et les fonds d'icelle succession distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
29 oct—29 2 6 nov Greffier

Succession de Alphonse Emile Bigaon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 203—Division A—Attendu que Emile Bigaon père, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Emile Bigaon fils, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
29 oct—29 2 6 nov Greffier

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 276—Division A—Attendu que John Hughes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Kane décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
29oct—29—6 nov Greffier

Succession de Mme Lorenzin Richard.

de cujus, épouse de Joseph C. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 961—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pourquoi le compte final présenté par Joseph C. Richard, administrateur de cette succession ne devrait pas être homologué et les fonds d'icelle succession distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—6 11 15

Succession de Mme Mary Hartley, femme décédée de George Schwend

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 340—Division D—Attendu que George Schwend a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lena Hartley, femme de dite de George Schwend de cette intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier.
29 oct—29—6 nov 2 6

Succession de Mollie Green

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 661—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pourquoi le compte final présenté par William H. Ringgold, administrateur de cette succession ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

Successions de John Keller et femme, consolidées

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 18 417 et 9 321—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pourquoi le compte final présenté par Adolphe Rocke, exécuteur testamentaire et tuteur testamentaire de ces successions ne devrait pas être homologué et les fonds d'icelles successions distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
29 oct—29—2 6 nov Greffier

Succession de Jean Lacamera

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 901—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pourquoi le compte final présenté par Emile Gallet, administrateur de cette succession ne devrait pas être homologué et les fonds d'icelle succession distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
29 oct—29—2 6 nov Greffier

Succession de Mary Ann Regner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22 342—Division A—Attendu que Mme Josephine V. Hughes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Martha Regner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
29oct—29—6 nov Greffier

Succession de Mme Lorenzin Richard.

de cujus, épouse de Joseph C. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 961—Division A—Attendu que Mme Josephine V. Hughes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Martha Regner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
29oct—29—6 nov Greffier

VENTES PAR LE CONSTABLE

Par consentement des parties.

H. E. Rau contre R. A. Chapoilin.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 9 936—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, à mon cabinet No 90 Passage de la Bourse entre Carondelet et Bienville dans le Deuxième District de cette ville LUNDI 7 novembre 1887 à 11 heures A. M. de la propriété comprise dans cette saisie à savoir :

Un lot de pontons consistant de chemises chaussettes, bas de chemises de dessous, chapeaux de paille, cravates, mouchoirs, ruches, poches de lustrine, gants etc. etc.

Saisie dans l'affaire ci dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALLEN BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
6 nov—3

Dans l'affaire de la propriété de George Hochrig, en mineur.

Sur requête de Frank D. Turner gardien de la propriété du mineur, George Hochrig

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 22 266

Attendu que Frank D Turner de Cook County, Illinois gardien de la propriété du mineur George Hochrig a présenté une requête à cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de cet immeuble et de l'avoir et le posséder en Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trois jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour
EUG. D'HÉRÉTÉ
Député Greffier.
Nouvelle Orléans 25 octobre 1887.
26 oct—4 f [illegible] 30 jrs

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils,
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
FORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Brisées, Broderies, Madras Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
de toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'E [illegible] pour Rideaux 4 cts—1 00

ATTRAIT SANS

PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire écrasant, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes que nous prendrons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande levante et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons la facsimile de nos signatures

Commissaires.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 NOV. 1887,
Grand Tirage à Numéro Simple,
— A —

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300
100 ...	200
100 ...	100
1000 ...	50
3,179 Lots s'élevant à	$335,000

☞ Pour les Ordres en toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. D'AUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
Nau 8-1a-1 a. l.a

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite levanté qui présidera à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez vous donc des contrefaçons et des plans menteurs

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, sont beaucoup d'abonnés et de lecteurs à l'étranger.

BUREAUX ET ATELIERS :
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine aux porteurs et aux marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toutes les populations [illegible] Louisiane, aussi bien que par celles des Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des dépêches politiques, littéraires et locales, des dépêches complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Europe,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance et arrivés dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires entrés dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :
73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, } Ville de la Nouvelle Orléans.

CE TROISIÈME jourdu mois d'OCTOBRE, de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et la cent douzième de l'indépendance des Etats Unis.

Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPPS, notaire, dument commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges assurés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et réglements qui suivent savoir :

ARTICLE Ier.

Le nom et le titre de cette corporation sera la "NEW ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY". elle aura son existence et sa autorité, pendant vingt cinq ans, à partir de la présente date, de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose; de détenir, c'est à dire, acheter et vendre, sous son nom légal, des biens fonds et des biens mobiliers; de prêter de l'argent sur garantie; de nommer et désigner tels officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins; d'adopter les réglements nécessaires à la bonne administration de ses affaires; de les changer et modifier à son gré; d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II

La domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation et, en son absence, au vice président, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III

L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des coffres-forts serrures de sureté, voutes et ouvrages de sureté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans ce but, de se procurer par voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils; ainsi de vendre ou de louer ces articles et les dites machines, et de construire ou d'entretenir une fabrique pour les dits articles.

ARTICLE IV.

Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars divisés en quatre cents actions de cent dollars chacune; cinquante pour cent du montant de chaque action devant être payés comptant lorsque vingt cinq mille dollars du capital social seront souscrits, et cinq pour cent soixante jours plus tard, et le reste, au gré du conseil de direction en sommes de dix pour cent au moins chacune payées de trois en trois mois à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement final et gratuit par hypothèque et privilège sur les dites actions vendues. Les actions pourront être cédées par voie de transfert à la manière ordinaire. Une autre élection aura lieu trente jours plus tard avec deux autres directeurs pour ajourner dans une semblable manière de la ville de la Nouvelle Orléans, époque à savoir laquelle les actions restées sans paiement seront déclarées forfaites au profit de la corporation avec toutes les sommes antérieurement payées sur icelles.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de corporation de la dite corporation seront exercés par un Conseil de direction composé de sept actionnaires dont chacun devra détenir en son propre nom au moins dix actions du capital de la dite Compagnie. Toutes les élections de Directeurs de la dite Compagnie auront lieu le second mardi de janvier de chaque année. La première élection aura lieu le second mardi de janvier 1889. Toutes les élections au scrutin dans les bureaux de la dite corporation sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de direction. Les actes du fonds social à toute assemblée régulière de cette corporation après trente jours d'avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle Orléans, relativement à la chose projetée, et lorsque une augmentation du fonds capital aura été décrétée autorisé par un vote de majorité des actionnaires dans une feuille publique de la ville de la Nouvelle Orléans époque à savoir laquelle les actions entre autres le privilège d'augmenter leur nombre, toutes au prorata au montant de leurs premières actions à leur valeur au pair, et toutes actions du fond capital qui n'auront pas été souscrites de cette manière à l'expiration de ce délai pourront être placées par le conseil de Direction de cette corporation à tels prix ou avances de la valeur au pair.

ARTICLE IX

Dans le cas où un souscripteur au fonds capital de cette corporation négligerait de payer ses actions aux échéances sur une levée ou une demande du Bureau des Directeurs conformément à l'article quatre dans les trente jours après le devoir leur être pour ces paiements ses sommes respectives, ou partie d'icelles, faite avec intérêt par les statuts considérés alors échues par lui à la corporation et seront déclarés forfaits à la corporation.

ARTICLE XI.

Cette corporation entrera en fonctions et commencera les affaires aussitôt que cent actions du fonds capital auront été souscrites.

Ainsi fait et passé en mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, le jour et la date désignés précédemment en présence de James Simeon et du Samuel Gardiner témoins compétents, qui ont apposé leurs seings ainsi que les dites parties comparantes et la mienne après lecture faite.

(Ont signé)
C. MADWELL,
B. DOUGLEY COLEMAN.
G. H. W. FARRELL
GEO. H. MILLER.
W. T. COATS.
PH. NAGELE.
P. NAGELE.
JOHN MULLER.
JOSEPH P. HORNER, PP. G. H. W. T.
S. BERENSHELL BROS & CO.
W. S. BENEDICT, PP. G. H. W. T.
GEO. THOMPSON, PP. W. T. C.
GEO. H. FARRELL, PP. W. T. C.
J. MANGUNO, PP. W. T. C.
JOHN MULLER, PP. W. T. COATS,
SAML. GARDINER.
JAS. SIMEON.
ALPHONSE PHILIPS, Notaire Public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Safe and Lock Company" a été dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 353, à la page 202 :

Nouvelle Orléans, le 7 octobre 1887.
Signé : ALPHONSE PHILIPPS,
Député Annotateur.

Je certifie que les lignes qui précèdent sont une copie exacte de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Safe and Lock Company" et de l'attestation qui y est annexe, enregistrés en mon étude.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et mon sceau officiel ce dîme jour d'octobre A. D. 1887.
Signé : ALPHONSE PHILIPPS,
Notaire.
6oct—5 fen 1 m

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'Acte No 82 de 1884, et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes :

Avis est par le présent donné aux personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et aux étant pas conformés aux conditions de la vente et la même ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété auditeure expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les leyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur. No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 903 rue Canal.

ANNONCES JUDICIAIRES.

TENUES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs M. C. Randall

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 240—Division C—Vu la requête à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Laligo Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, etc., consistant en [illegible] etc., etc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3 10 17 24 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Succession de Mme Marie Thérèse Comaud, épouse Ernest Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 981—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Laligo Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 12 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, et désigné sur le plan officiel de la dite ville comme faisant partie du terrain connu sous le nom de Terrain Marigny, et commencant à la distance de 300 pieds de l'avenue Peters sur le côté de la rue Levée, et mesurant 100 pieds de front sur la dite rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds, le tout tel que le dit lot se trouve actuellement borné, savoir : au nord-est par la rue Levée, au sud-ouest par le lot No 2 de la subdivision faite par Mme Marie Thérèse Comaud, épouse Ernest Bernard, au nord-ouest par le lot No 4 de la même subdivision, et au sud-est par le lot No 1 de la même subdivision.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3 10 17 24 nov

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS.

Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Terrains dans le Septième District.

Sur les rues Burthe et Deuxième.

Succession de Francis Xavier Leray.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Claiborne, Deuxième, Jefferson et Burthe, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer le 3 janvier 1846, et dépôté comme plan No 23 sur le livre de plans de G. E. Girardey, ex-notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun, trente pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par le décédé par acte de John Paul Becker, d'après un acte passé devant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 16 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.

Termes et conditions—Comptant.

Acte de vente passé devant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5,12,19,26—dec 3,10

Propriété de valeur améliorée,

Rue St. Pierre, entre Trémé et Marais.

Eléonore Dulhon, épouse de Joseph Cavallero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignées par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur égale profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toutes les populations [illegible] Louisiane, aussi bien que par celles des Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des dépêches politiques, littéraires et locales, des dépêches complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Europe,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance et arrivés dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires entrés dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :
73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,
COIN DES RUES
CAMP ET SOUTH,
FAISANT FACE
Au Square Lafayette,
A l'espoir sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession susdite, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Claiborne, Deuxième, Jefferson et Burthe, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer le 3 janvier 1846, et dépôté comme plan No 23 sur le livre de plans de G. E. Girardey, ex-notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun, trente pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par le décédé par acte de John Paul Becker, d'après un acte passé devant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 16 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.

Termes et conditions—Comptant.

Acte de vente passé devant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5,12,19,26—dec 3,10

Propriété de valeur améliorée,

Rue St. Pierre, entre Trémé et Marais.

Eléonore Dulhon, épouse de Joseph Cavallero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignées par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur égale profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

TENUES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs M. C. Randall

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 240—Division C—Vu la requête à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, etc., consistant en [illegible] etc., etc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Succession de Mme Marie Thérèse Comaud, épouse Ernest Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 981—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Laligo Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 12 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, et désigné sur le plan officiel de la dite ville comme faisant partie du terrain connu sous le nom de Terrain Marigny, et commencant à la distance de 300 pieds de l'avenue Peters sur le côté de la rue Levée, et mesurant 100 pieds de front sur la dite rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds, le tout tel que le d